

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable pour la construction d'un bassin insubmersible ostréicole dans la bande littorale des 100 mètres, sis 23 Lieu-dit la Pierre Jaune sur la commune de LA TRINITE-SUR-MER.

En exécution de l'arrêté du maire de la Trinité-sur-Mer en date du 19 juin 2024 et en application de l'article L121-17 du code de l'urbanisme, il sera procédé à une enquête publique portant sur le permis de construire n°05625824T0008, au nom de Monsieur Jean-Pierre PEVEDIC, dont le projet concerne la construction d'un bassin insubmersible ostréicole.

Monsieur Stéphane SIMON est désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de RENNES en tant que commissaire enquêteur, décision n°E24000080/35.

Le dossier d'enquête sera déposé du **lundi 15 juillet 2024 9h00 au vendredi 16 août 2024 16h30** en mairie de la Trinité-sur-Mer où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la mairie.

Lundi 09h – 12h
Mardi 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi 9h - 12h et 14h – 17h
Vendredi 9h - 12h et 14h - 16h
Samedi 9h – 12h

Pendant la durée de l'enquête le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <https://www.latrinitesurmer.fr/>.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuilles non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur mis à la disposition à la mairie de la Trinité-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public
- Soit lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront à la mairie de la Trinité-sur-Mer :

Le lundi 15 juillet 2024 de 9h à 12h
Le samedi 27 juillet de 9h à 12h
Le vendredi 16 août de 13h30 à 16h30

- Soit par courrier à l'adresse suivante à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête publique :

Mairie de la Trinité-sur-Mer
A l'attention de M. Stéphane SIMON commissaire enquêteur
Place Yvonne Sarcey
56470 LA TRINITE-SUR-MER

- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : enquetes.publiques@latrinitesurmer.fr en indiquant en objet « Observations enquête publique construction d'un bassin insubmersible ostréicole ».

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions motivées seront déposées en mairie de la Trinité-sur-Mer pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant au préfet dans les conditions prévues au titre Ier de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Après réception du rapport et des conclusions, le maire autorisera ou refusera la demande de permis de construire.